



Vente appartement en tant que mandataire

Par **sergo10**, le **23/07/2016** à **08:53**

Je suis mandataire de ma mère sur acte notarié et vends son appartement car elle entre en maison de retraite.

Je suis son fils et son seul enfant vivant, ma soeur étant décédée, reste toujours vivant son fils. Ma mère a nommé par testament comme héritiers le fils de ma soeur, et moi même en tant qu'usufruitier.

Concernant la somme de la vente de son appartement, lui revient elle, à savoir qu'elle est toujours vivante et donc que le fruit de cette n'est pas concerné par son testament?

En vous remerciant par avance de votre réponse,
Cordialement.

Par **janus2fr**, le **23/07/2016** à **09:13**

Bonjour,

Bien sur, le testament ne porte ses fruits qu'après le décès de la personne. Si elle vend son appartement de son vivant, cette vente n'est pas concernée par le testament.

Par **sergo10**, le **23/07/2016** à **19:21**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse.